

DOSSIER DE CANDIDATURE

Année universitaire 2023 - 2024

Formation Journalisme tous médias

Niveaux bac + 4 / + 5

Etablissement privé libre d'enseignement supérieur fondé en 1899



ESJ Paris

107, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Tel : 01 45 70 73 37

Fax : 09 58 26 08 86

admissions@esj-paris.com

CRITERES DE SELECTION

Formation de journalisme « professionnalisant » : Admission avec un niveau validé à Bac+3 / 4 souhaitant se spécialiser dans le journalisme sans avoir suivi de cursus journalistique et/ou de communication et/ou sans expérience journalistique.

Formation de journalisme : Admission avec un niveau validé d'une école de journalisme à Bac+3 en vue d'une année de spécialisation (presse écrite, télévision, radio) en France, en Irlande ou aux USA.

Les frais administratifs du traitement de la candidature sont d'un montant de **180 €** - chèque ou virement à l'ordre de l' « Ecole Supérieure de Journalisme » à joindre impérativement avec ce dossier.

Pièces obligatoires à joindre :

- Lettre manuscrite de motivation en français
- Les copies des diplômes obtenus (ne pas envoyer les originaux) + relevé de notes,
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou du passeport) en cours de validité,
- 4 timbres à 2,32€ (tarif lettre prioritaire 100g). (ou 2 coupon-réponse de l'Union Postale Universelle pour les résidents étrangers n'ayant pas la possibilité d'acquérir des timbres français)
- Frais de 180€ par chèque ou par virement (joindre impérativement une preuve de virement)
- 1 justificatif de domicile ou d'hébergement (en France métropolitaine)
- 2 photos format identité récente mentionnant vos nom et prénom au dos.
- CV

DELAI DE REPONSE

La réponse de la commission d'admission parviendra **par email**.

Si aucune réponse ne vous parvient au-delà d'un mois, vous pouvez contacter l'administration de l'E.S.J.

MODALITES D'INSCRIPTION (après résultat positif à l'examen d'entrée)

Les frais de dossier (lors de l'inscription) d'un montant de **300 €** couvrent l'étude et le suivi administratif du dossier de candidature.

Les frais de scolarité




Cursus en 12 mois : d'un montant de **7 280 €** pour un paiement en une seule fois ou **7.620 €** pour un paiement échelonné.

Les étudiants ne résidant pas de manière permanente sur le territoire Français devront régler en une seule fois les frais de scolarité au début de celle-ci.

ETAT CIVIL

Nom marital :
Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Date de naissance : /__/__/____/ Ville :
Nationalité :
Situation de famille : Célibataire Marié (e) Divorcé (e) Veuf (ve)
Profession du père : Profession de la mère :.....

COORDONNEES

Adresse :
Code postal : /__/__/__/_/___/ Ville :
Téléphone :  /__/__/__/_/___/___/___/___/___/ Ville :  /__/__/__/_/___/___/___/___/___/ Ville :
Internet : 

Je ne souhaite pas recevoir de démarchage de la part de l'ESJ Paris concernant d'autres contrats de formation

DIPLOMES

- **Obtenu (s)** (indiquer l'année d'obtention du bac et sa série, idem pour votre master 1)

Année	Diplôme + série ou option	Etablissement

- **En préparation**

Année	Diplôme	Etablissement

EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)

--

Comment avez-vous connu l'ESJ Paris ?

- Site web ESJ / Recherche Google
- Réseau social (Facebook, Twitter, etc...)
- Annuaire spécialisé (Emagister, Twitter, etc...)
- Forum des métiers
- Affichage
- Salon étudiant
- Portes ouvertes
 - Familles, connaissances
 - Publicités dans un quotidien papier
 - Autres

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans le présent dossier et déclare :

1. Déposer ma candidature en **Formation Journalisme Professionnalisant** pour l'année universitaire 2023/2024 ;
2. Avoir pris acte des conditions de ladite candidature ;
3. Et approuver la note qui suit :

Art 1 : Toute somme versée à l'école reste définitivement acquise en totalité à cette dernière.

Art 2 : **Une fois inscrit** et pendant la scolarité et à quelque moment que ce soit de l'année, aucun remboursement ne sera effectué et la **totalité des frais de scolarité** seront pris en compte.

Art 3 : Il ne pourra être étudié un éventuel remboursement qu'en cas de décès ou d'hospitalisation de longue durée du (de la) candidat(e) ; le certificat y afférent devant parvenir à la direction de l'école par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à le

Signature du (de la) candidat(e)

NOTA :

Les virements doivent être effectués sur le compte suivant :

IBAN : FR76 3000 3033 8300 0200 4379 514

BIC : SOGEFRPP

Titulaire : ECOLE SUPERIEUR JOURNALISME PARI

Faites noter dans le champ libre le motif du virement : **concours+nom+prénom**

Joindre la preuve de virement à votre envoi.

Les chèques sont à adresser à l'ordre de l' « Ecole Supérieure de Journalisme » ou copie du talon du mandat. La totalité des frais financiers inhérents aux chèques étrangers ou aux virements sont à la charge de l'émetteur.

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par la commission. Pour une bonne gestion de votre dossier, celui-ci doit être complet et dûment rempli.

Envoyer le dossier à : **E.S.J. Paris**

Service des inscriptions

107 rue de Tolbiac

75013 PARIS

☎ : 01.45.70.73.37

☎ : 09.58.26.08.86

✉ : admissions@esj-paris.com